

Protection de la côte chalonnaise

Givry : « Praxyval franchit la ligne jaune »

Créée il y a seulement 6 mois, l'Association de Protection de la Côte Chalonnaise arbore fièrement ses 680 adhérents et au cours d'une réunion publique à la salle des fêtes de Givry, les membres du bureau de PCC viennent de démontrer une nouvelle fois qu'il faudra compter avec eux dans le paysage chalonnais. Compte tenu des « événements inquiétants » relevés au cours des dernières semaines, le mot d'ordre est lâché : « comment peut-on faire confiance à un industriel qui se permet de construire sans autorisation, qui commence à traiter des déchets sans respecter les contraintes mises en place par la Préfecture ? ». L'objectif fixé par les membres de l'association est de réunir très prochainement le 1 000e adhérent à leur cause.
Laurent Guillaumé



Un public attentif aux questions environnementales

mercredi 10 décembre 2008 - Givry

Givry

Côte Chalonnaise : « Praxyval franchit la ligne jaune »

Après six mois d'existence et près de 700 adhérents si on prend en compte les adhésions à l'issue de la réunion publique de ce vendredi soir à la salle des fêtes de Givry, le bilan de l'association Protection de la Côte Chalonnaise prend chaque semaine une ampleur toute particulière. Née à l'issue de l'enquête d'utilité publique en mai 2008, liée à l'installation de Praxyval sur le site Zolpan, devant 250 personnes, PCC présentait les dernières informations relatives aux dossiers en suspens. Pour l'association, une chose est certaine, « les citoyens ont un rôle à jouer afin de ne pas être mis devant le fait accompli, ce qui fut le cas avec l'affaire Praxyval. Ils ont envie de peser dans le débat, car ils sont de plus en plus nombreux à vouloir être informés, donner leur point de vue sur les projets qui les concernent, faire des propositions pour garantir l'avenir. Nous voulons anticiper les problèmes résultant des projets nouveaux et des transformations de l'environnement ». En l'espace d'un instant, Praxyval a canalisé tous les regards. Daniel Villeret, maire de Givry a rappelé à l'assemblée les derniers soubresauts de l'affaire, avec l'intervention des services l'état au cours du mois d'octobre, relevant plusieurs irrégularités, « amenant la préfecture à un arrêté de mise en demeure, premier avertissement avant une fermeture du site ». Ce ne sont pas moins de « huit contraintes préfectorales » qui n'avaient pas été respectées lors de la visite inopinée de la DRIRE. Fort de ce constat, pour les membres de l'association, « nos craintes étaient fondées ! Comment faire confiance à cet industriel ? ». Signe du soutien de la profession viticole, Jean-

Marc Joblot a rappelé à l'assistance que l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation Givry s'apprête à recevoir le soutien de la Confédération des Appellations des vins de Bourgogne qui ne regroupe pas moins de 100 organismes de défense. Une belle victoire pour les opposants à Praxyval compte tenu du poids politique certain de la confédération. PCC et l'ODG de Givry ont refusé de participer à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), créée par le préfet afin de suivre l'installation de Praxyval. Participer à la commission revenait du même coup à cautionner l'installation. Profitant de l'assemblée, Daniel Villeret a annoncé également la non-participation de la commune à la commission. L'association a vivement remercié « le rôle pilote entrepris par la commune de Givry dans la lutte contre l'installation de l'usine de traitements de déchets, regrettant du même coup l'absence de position claire des communes de Châtenoy-le-Royal, de Dracy-le-Fort, sans compter celle de Mellecey, totalement distante de la mobilisation, pourtant touchée par le périmètre de sécurité autour de l'entreprise ».

D'autres dossiers environnementaux attirent l'attention de l'association et notamment celui des Scieries Réunies du Chalonnais. Plusieurs irrégularités ont été également constatées au sein de l'entreprise suite à l'enquête d'utilité publique close le 26 novembre : «entre un séchoir construit sans autorisation et l'enfouissement de près de 500 tonnes de déchets par an dans l'ancienne déchetterie communale interdite depuis 1996 par un arrêté municipal », le travail ne manque pas pour l'association Protection de la Côte Chalonnaise.

Laurent Guillaumé